



MINISTÈRE DU TRAVAIL DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Liberté
Égalité
Fraternité

Webinaire à destination des Equipes PASS

Le 24 mai 2024

Direction générale
de l'offre de soins

Ordre du jour

1. Restitution des principales données de PIRAMIG – Activités 2022
2. Coordinations régionales des PASS : état des lieux et valorisation de travaux en cours
 - Mise à jour de l'annuaire des coordinations régionales (CVL et Corse)
 - Mise en conformité au cahier des charges d'avril 2022 : l'accompagnement PASS transversales en PASS dédiées
 - Présentation d'une fiche du guide en cours de réflexion : la démarche sur le sujet « pharmacie »

1. Restitution des principales données de PIRAMIG – Activités 2022

Taux de remplissage et état des lieux des PASS en 2022

Taux moyen de remplissage depuis 2019

Régions	2019	2020	2021	2022
Auvergne-Rhône-Alpes	93	91	95	97
Bourgogne Franche-Comté	94	100	94	94
Bretagne	82	82	83	86
Centre Val de Loire	87	83	85	83
Corse	66	93	66	77
Grand Est	90	92	96	91
Guadeloupe	50	100	93	100
Guyane	33	33	33	67
Hauts de France	85	82	85	94
Ile de France	96	94	93	90
Martinique	100	100	100	88
Normandie	100	98	96	93
Nouvelle-Aquitaine	94	97	97	96
Occitanie	91	93	88	91
Pays de Loire	95	100	89	94
Provence-Alpes-Côte d'Azur	98	99	99	100
Réunion	84	100	100	99
Total général	91,78	92,39	91,93	92,95

Taux de remplissage en 2022

Région	Nombre total de PASS dans PIRAMIG	Nombre de PASS n'ayant fait aucune réponse	% de PASS n'ayant fait aucune réponse	Nombre de PASS ayant répondu à moins de 50% au questionnaire	Nombre de PASS ayant répondu à plus de 50 %	Nombre de PASS ayant répondu à 100%	% de PASS ayant répondu à toutes les questions	Moyenne de Taux de remplissage
Auvergne-Rhône-Alpes	53	1	2%		5	47	89%	97%
Bourgogne-Franche-Comté	18	1	6%			17	94%	94%
Bretagne	19	2	11%	1	2	14	74%	86%
Centre Val de Loire	18	3	17%		1	14	78%	83%
Corse	3		0%	1		2	67%	77%
Grand Est	38	3	8%	1		34	89%	91%
Guadeloupe	2		0%			2	100%	100%
Guyane	3	1	33%			2	67%	67%
Hauts de France	42	2	5%		5	35	83%	94%
Ile de France	70	5	7%	4	4	57	81%	90%
Martinique	1		0%		1		0%	88%
Normandie	34	2	6%		5	27	79%	93%
Nouvelle-Aquitaine	45	2	4%			43	96%	96%
Occitanie	44	3	7%	1	11	29	66%	91%
Pays de Loire	19	1	5%		3	15	79%	94%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	37		0%		3	34	92%	100%
Réunion	10		0%		2	8	80%	99%
Total général	456	26	6%	8	42	380	83%	93%

PASS hospitalières - Etat des lieux : Activités 2022

Régions	PASS généraliste	PASS exclusivement buccodentaire	PASS exclusivement ophtalmologique	PASS en milieu psychiatrique	Total général 2022	Total général PASS en 2021
Auvergne-Rhône-Alpes	46			7	53	53
Bourgogne-Franche-Comté	16			2	18	18
Bretagne	16			3	19	18
Centre Val de Loire	16			2	18	18
Corse	3				3	3
Grand Est	30	4		4	38	36
Guadeloupe	2				2	2
Guyane	3				3	3
Hauts de France	35		1	6	42	42
Ile de France	55	7	2	6	70	66
Martinique	1				1	1
Normandie	27	6		1	34	28
Nouvelle-Aquitaine	40	2		3	45	43
Occitanie	37	3		4	44	43
Pays de Loire	17			2	19	19
Provence-Alpes-Côte d'Azur	34			3	37	37
Réunion	10				10	8
Total général	388	22	3	43	456	438

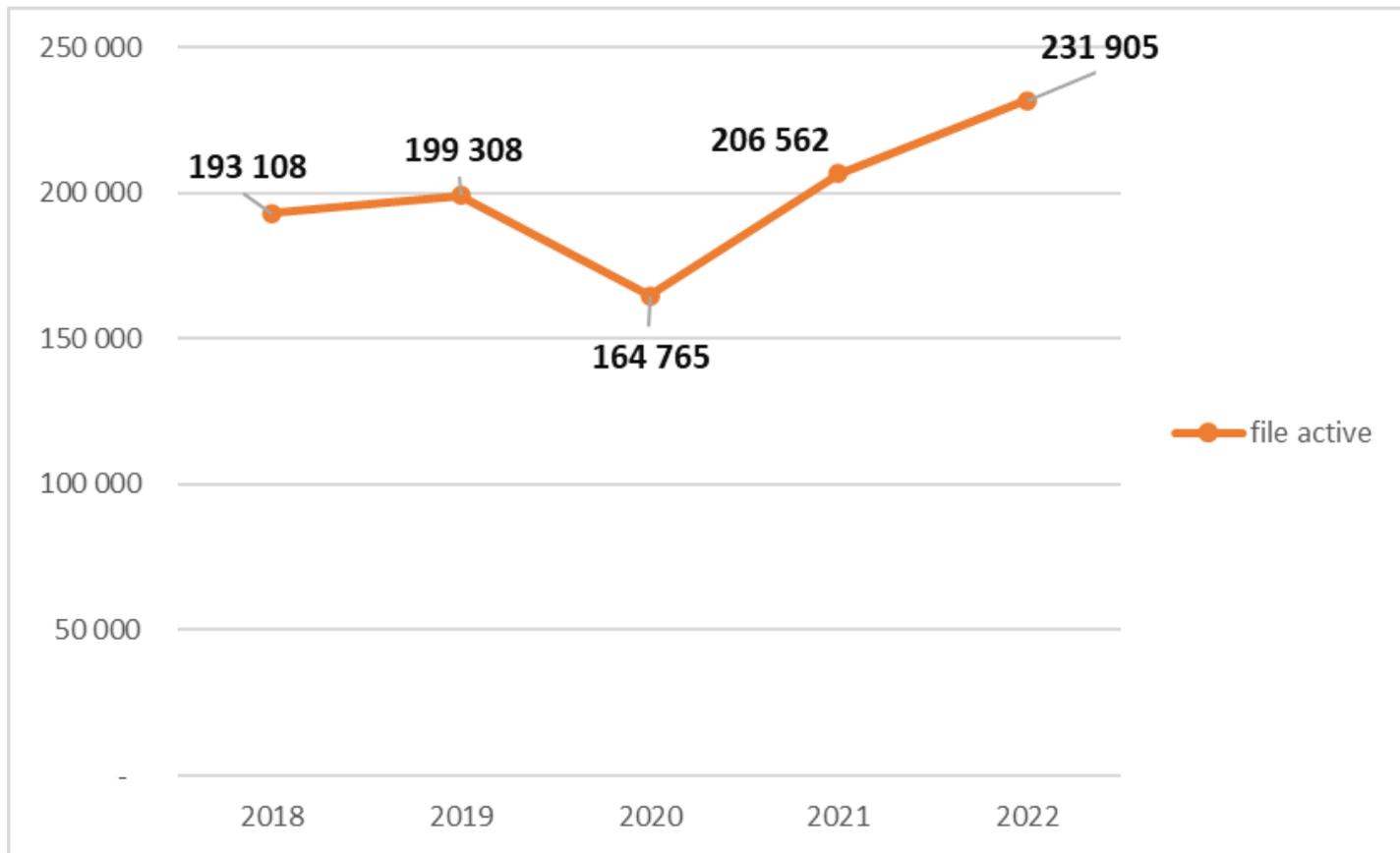
PASS hospitalières - Activités 2022 - Activités complémentaires des PASS généralistes

	PASS généralistes	Pass avec activités mobiles	Activités buccodentaires	Activités ophtalmologiqu es	Activités mères-enfants	Activités avec un psychologue
Auvergne-Rhône-Alpes	46	6	8	1	11	4
Bourgogne-Franche-Comté	16	1	2		1	7
Bretagne	16	4	5	1	4	2
Centre Val de Loire	16	1			5	
Corse	3		1			
Grand Est	30	1	4	4	11	1
Guadeloupe	2					
Guyane	3	1	1		1	
Hauts de France*	35	1	6	2		
Ile de France	55	4	5	5	17	4
Martinique	1		1	1	1	
Normandie	27	7	2		5	4
Nouvelle-Aquitaine	40	29	5	1	13	11
Occitanie	37	6	3		5	2
Pays de Loire	17	3	3	1	4	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	34	7	7		7	2
Réunion	10	2			4	
Total général	388	73	53	16	89	39
Total général en 2021	382	71	55	21	110	49

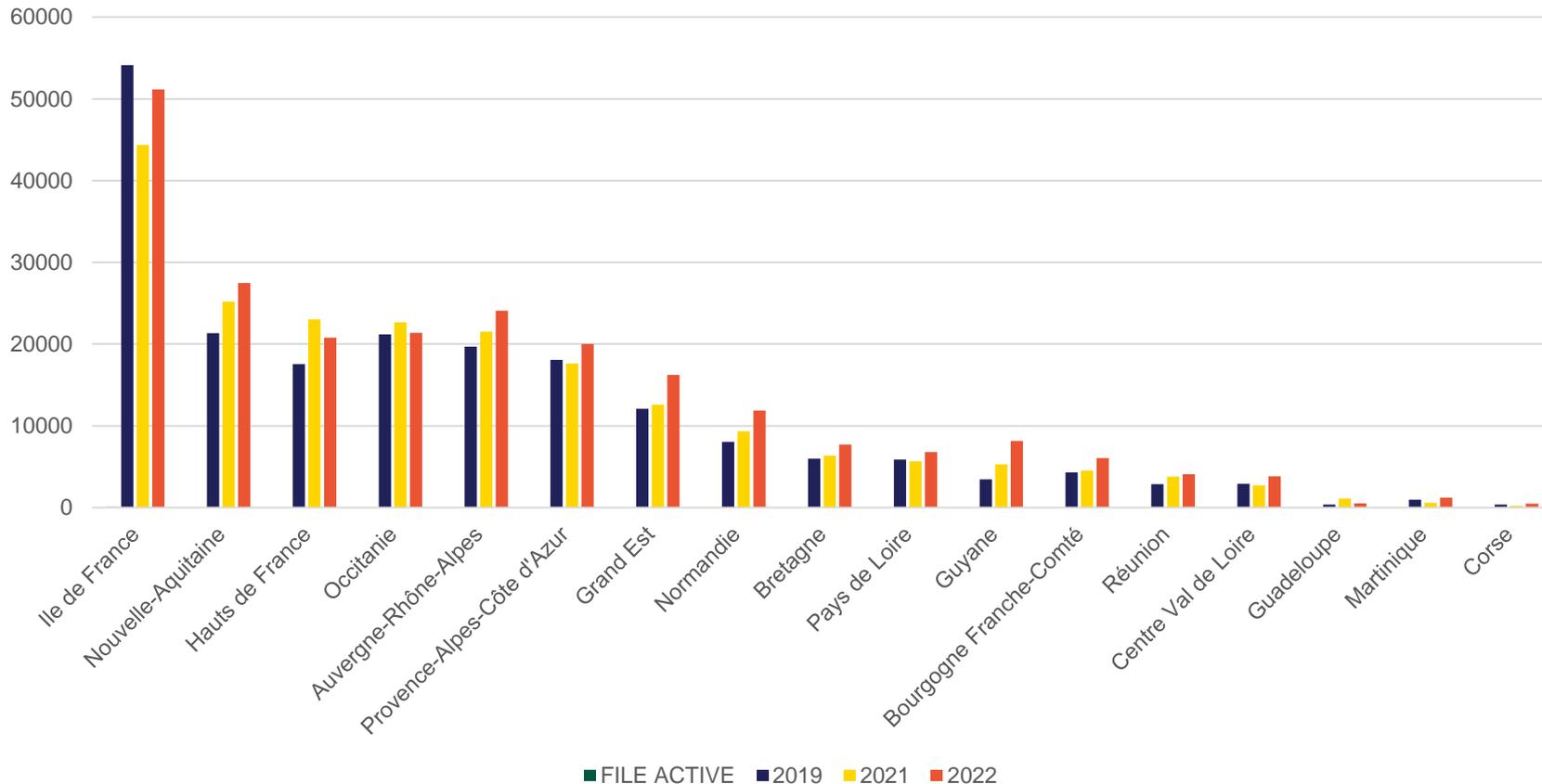
File active nationale et en région

Principales caractéristiques de la file active

File active nationale des PASS hospitalières depuis 2018



Evolution de la file active en région depuis 2019



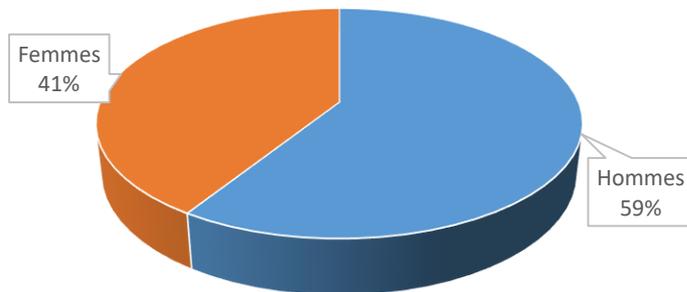
File active régionale et nouveaux patients en 2022

Régions	NB PASS répondan tes	FA 2022	Nouveaux patients	% nouveaux patients
Auvergne-Rhône-Alpes	52	24 083	18 141	75%
Bourgogne Franche-Comté	17	6 050	3 448	57%
Bretagne	17	7 715	3 837	50%
Centre Val de Loire	15	3 839	2 633	69%
Corse	3	492	290	59%
Grand Est	35	16 233	14 043	87%
Guadeloupe	2	522	101	19%
Guyane	2	8 169	5 486	67%
Hauts de France	39	20 798	11 684	56%
Ile de France	64	51 156	32 274	63%
Martinique	1	1 224	837	68%
Normandie	32	11 869	8 797	74%
Nouvelle-Aquitaine	43	27 475	18 508	67%
Occitanie	40	21 383	11 520	54%
Pays de Loire	18	6 783	5 012	74%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	36	20 025	11 072	55%
Réunion	10	4 089	2 235	55%
Total général	426	231 905	149 918	65%

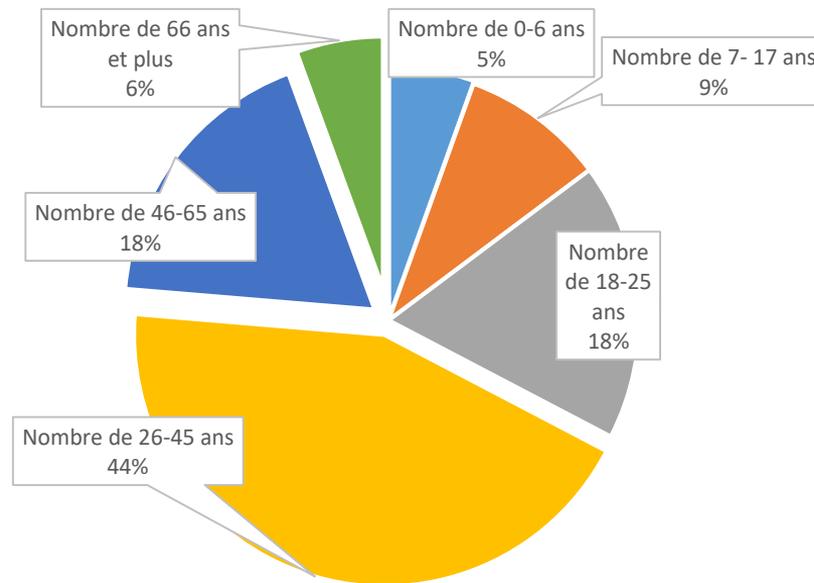
En moyenne, la file active nationale est de 544 patients par PASS par an

Principales caractéristiques de la file active des PASS

Répartition hommes / femmes 2022



■ Hommes ■ Femmes



■ Nombre de 0-6 ans ■ Nombre de 7- 17 ans ■ Nombre de 18-25 ans
 ■ Nombre de 26-45 ans ■ Nombre de 46-65 ans ■ Nombre de 66 ans et plus

Région	Nb PASS répondantes	File active Totale 2022	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	demande de suivi de grossesse	%
Auvergne-Rhône-Alpes	52	24 083	14 091	9 992	1 892	19%
Bourgogne-Franche-Comté	17	6 050	3 585	2 465	367	15%
Bretagne	17	7 715	4 590	3 125	364	12%
Centre Val de Loire	15	3 839	1 819	2 020	416	21%
Corse	3	492	340	152	13	9%
Grand Est	35	16 233	8 805	7 428	1 101	15%
Guadeloupe	2	522	119	403	30	7%
Guyane	2	8 169	3 417	4 752	459	10%
Hauts de France	40	20 798	12 488	8 310	1 947	23%
Ile de France	65	51 156	30 546	20 610	4 979	24%
Martinique	1	1 224	250	974	334	34%
Normandie	32	11 869	7 002	4 867	361	7%
Nouvelle-Aquitaine	43	27 475	15 770	11 705	1 347	12%
Occitanie	41	21 383	12 756	8 627	1 469	17%
Pays de Loire	18	6 783	3 729	3 054	344	11%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	37	20 025	14 419	5 606	1 132	20%
Réunion	10	4 089	2 009	2 080	612	29%
Total général	430	231 905	135 735	96 170	17 167	18%

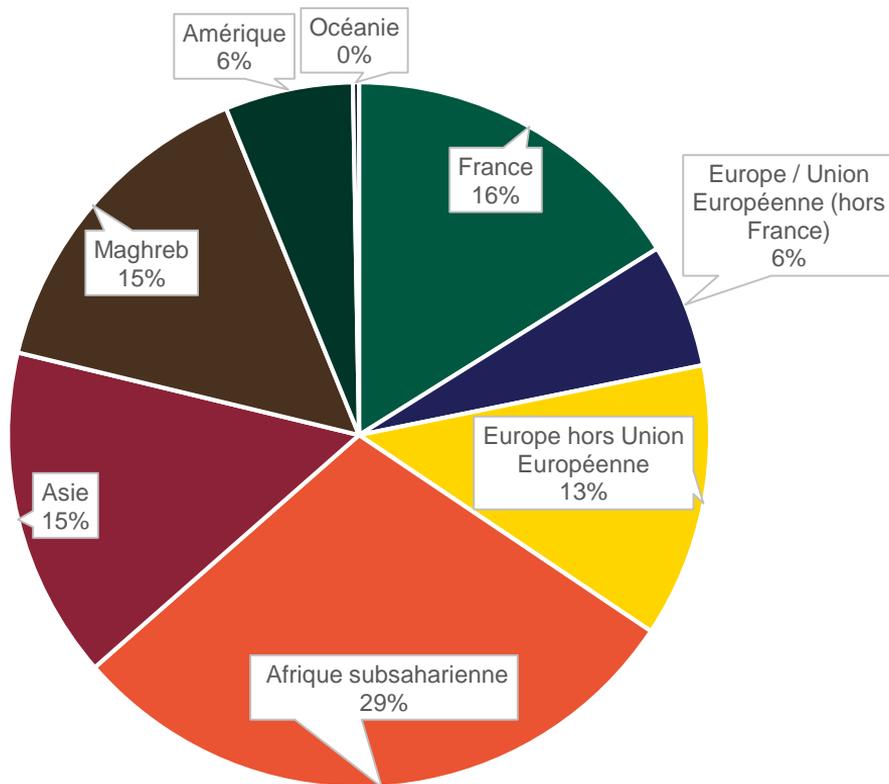
En 2021, le % de femmes prises en charge en PASS avec une demande de suivi de grossesse était identique.

En revanche, en 2021 recensement de 76 608 femmes contre 96 170 (près de 17 500 femmes en plus – soit environ 18 %).

Focus sur les Mineurs non accompagnés en PASS

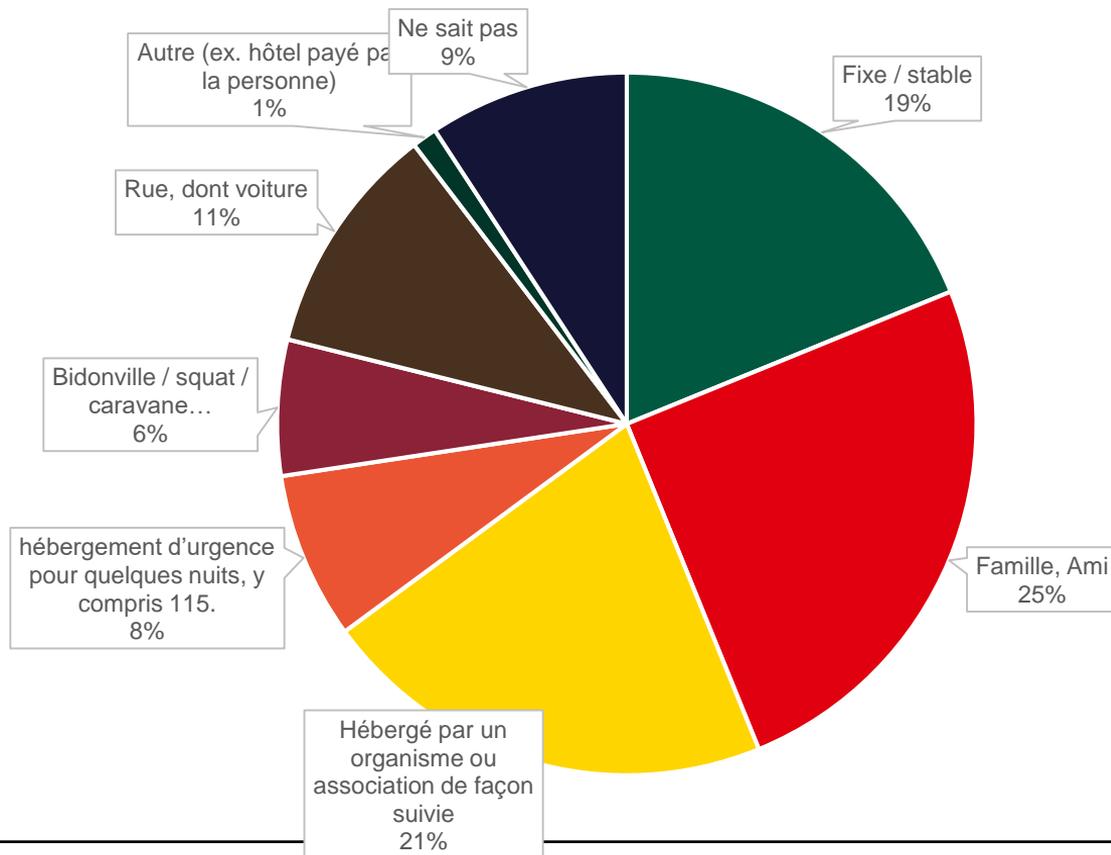
Année	Données issues du ministère de la Justice (MNA reconnus mineurs)	RA PASS/PIRAMIG données déclaratives
2018	17 022	9633
2019	16 760	7248
2020	9524	2747
2021	11 315	7471
2022	11 704 (32 124 au total en 2022)	6 272

Principales caractéristiques de la file active des PASS : - Provenance géographique déclarée par les patients -



Données sur une file active identifiée de 188 752 patients pour lesquels une réponse a été apportée.

Principales caractéristiques de la file active des PASS : - Hébergement des patients PASS -



Données sur une file active identifiée de 190 119 patients pour lesquels une réponse a été apportée.

Principales caractéristiques de la file active des PASS :

- Allophonie et interprétariat -

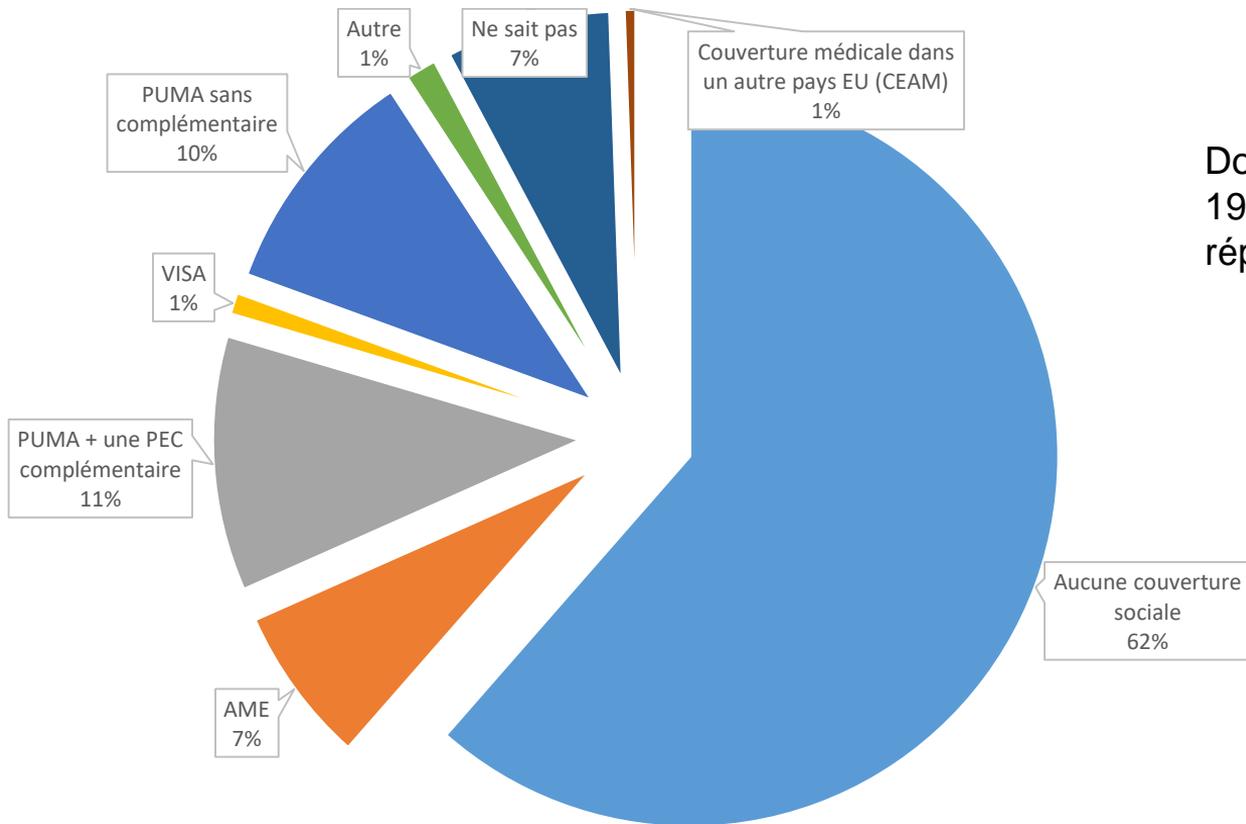
Régions	Base des répondants	FA Totale 2022	Nombre de personnes allophones dans la file active	%
Auvergne-Rhône-Alpes	52	24 083	3 900	16%
Bourgogne-Franche-Comté	17	6 050	1 377	23%
Bretagne	17	7 715	1 490	19%
Centre Val de Loire	15	3 839	955	25%
Corse	3	492	100	20%
Grand Est	35	16 233	2 759	17%
Guadeloupe	2	522	80	15%
Guyane	2	8 169	5 067	62%
Hauts de France	40	20 798	4 425	21%
Ile de France	65	51 156	10 352	20%
Martinique	1	1 224	674	55%
Normandie	32	11 869	4 017	34%
Nouvelle-Aquitaine	43	27 475	6 555	24%
Occitanie	41	21 383	7 731	36%
Pays de Loire	18	6 783	1 198	18%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	37	20 025	4 426	22%
Réunion	10	4 089	535	13%
Total général	430	231 905	55 641	24%

Le nombre de personnes allophones dans la file active totale déclarée est de 55 641 personnes soit environ 1 patient sur 4 ;

41 776 actes d'interprétariat en présentiel ont été organisés et les PASS répondantes valorisent près de 1,9 M€ de financements pour l'interprétariat

198 PASS répondent OUI à la question : l'établissement de santé a-t-il mis en place des modalités d'encadrement de l'interprétariat (charte, formation, analyse de pratique...) soit 58 % des répondants

Principales caractéristiques de la file active des PASS : Situation vis-à-vis des droits à l'assurance maladie des patients PASS au début de la PEC



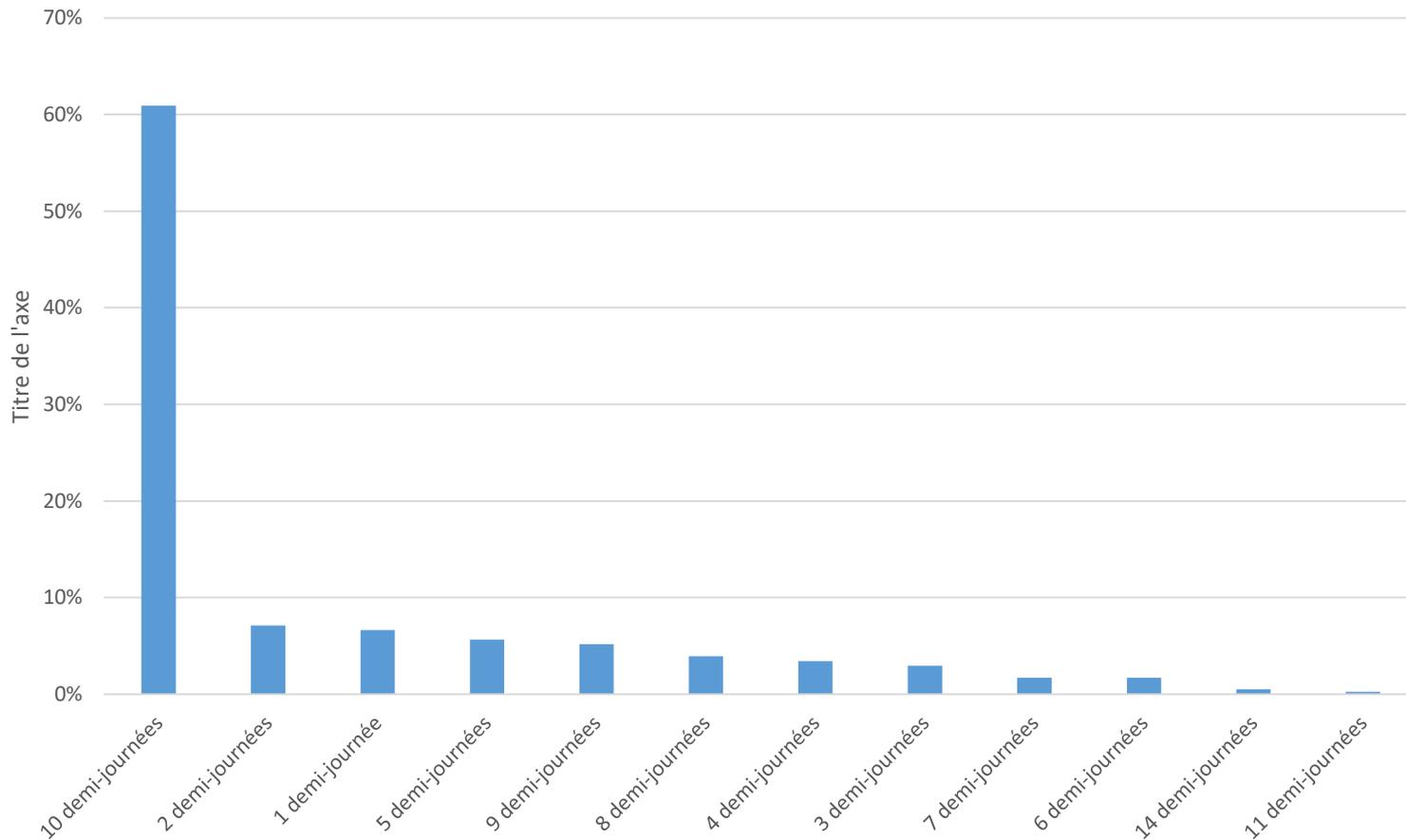
Données sur une file active identifiée de 196 163 patients pour lesquels une réponse a été apportée.

Conventionnement entre l'établissement de santé et la CPAM

	Base des répondants	Nb de PASS ayant une convention	%
Auvergne-Rhône-Alpes	52	40	77%
Bourgogne-Franche-Comté	17	11	65%
Bretagne	17	12	71%
Centre Val de Loire	15	9	60%
Corse	3	2	67%
Grand Est	35	21	60%
Guadeloupe	2		0%
Guyane	2	2	100%
Hauts de France	40	35	88%
Ile de France	65	47	72%
Martinique	1	1	100%
Normandie	32	26	81%
Nouvelle-Aquitaine	43	32	74%
Occitanie	41	33	80%
Pays de Loire	18	13	72%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	37	34	92%
Réunion	10	8	80%
Total général	430	326	76%

Organisation, fonctionnement et financement

Ouverture hebdomadaire des PASS hospitalières au public

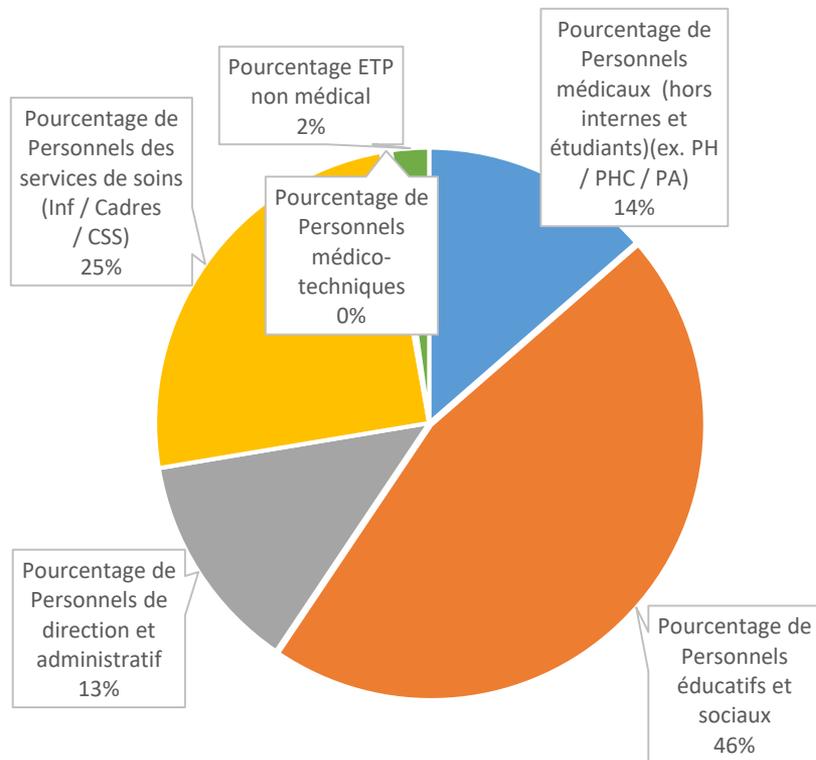


Mise en place d'un comité de pilotage annuel

	Non	% Non	Oui	% Oui
Auvergne-Rhône-Alpes	4	8%	46	92%
Bretagne	5	31%	11	69%
Bourgogne-Franche-Comté	8	53%	7	47%
Centre Val de Loire	11	73%	4	27%
Corse	1	50%	1	50%
Grand Est	20	57%	15	43%
Guadeloupe	1	50%	1	50%
Guyane	1	50%	1	50%
Hauts de France	16	41%	23	59%
Ile de France	17	27%	45	73%
Martinique	1	100%		0%
Normandie	9	29%	22	71%
Nouvelle-Aquitaine	13	31%	29	69%
Occitanie	10	25%	30	75%
Pays de Loire	5	31%	11	69%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20	56%	16	44%
Réunion	5	50%	5	50%
Total général	147	36%	267	64%

Principales caractéristiques des équipes PASS :

Pourcentage des ETP moyens – niveau national – données 2022



A noter : Données à partir de 405 PASS

	Nombre de PASS	%
Aucun ETP	49	12%
Moins de 0,20 ETP	137	34%
entre + 0,20 et Moins de 0,5 ETP	112	28%
Entre + 0,5 et moins de 1 ETP	52	13%
Entre 1 et moins de 2 ETP	40	10%
+ de 2 ETP	15	4%

Au total

2,75 ETP en moyenne
1,70 ETP médiane

Focus sur l'activité buccodentaire réalisée par les PASS

Focus sur l'activité bucco-dentaires des PASS hospitalières -1

	PASS exclusive ment buccodent aire	PASS généraliste avec BD	Total général
Auvergne-Rhône-Alpes		8	8
Bourgogne-Franche-Comté		2	2
Bretagne		5	5
Corse		1	1
Grand Est	4	4	8
Guyane		1	1
Hauts de France		6	6
Ile de France	5	7	12
Martinique		1	1
Normandie	6	2	8
Nouvelle-Aquitaine	2	5	7
Occitanie	3	3	6
Pays de Loire		3	3
Provence-Alpes-Côte d'Azur		7	7
Total général	20	55	75

Indicateurs CPOM Etat-ARS 2022

Part des PASS donnant un accès à des soins odontologiques, sur place ou par adressage

Régions	Indicateurs CPOM
Auvergne-Rhône-Alpes	32%
Bourgogne-Franche-Comté	69%
Bretagne	69%
Centre Val de Loire	23%
Corse	50%
Grand Est	45%
Guadeloupe	0%
Guyane	100%
Hauts de France	38%
Ile de France	60%
Martinique	100%
Normandie	71%
Nouvelle-Aquitaine	51%
Occitanie	57%
Pays de Loire	39%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	44%
Réunion	56%
Total général	50%

Focus sur les PASS en milieu psychiatrique

Focus sur les PASS en milieu psychiatrique

	Nombre de PASS	File active totale	PASS en milieu Psy mutualisée EMPP
Auvergne-Rhône-Alpes	7	2 308	2
Bourgogne-Franche-Comté	2	88	
Bretagne	3	655	1
Centre Val de Loire	2	151	1
Corse			
Grand Est	4	1 386	2
Guadeloupe			
Guyane			
Hauts de France	6	941	1
Ile de France	6	804	1
Martinique			
Normandie	1		
Nouvelle-Aquitaine	3	432	
Occitanie	4	872	2
Pays de Loire	2	270	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3	464	1
Réunion			
Total général	43	8 371	11

Réflexion en cours sur les PASS en milieu psychiatrique avec souhait de travailler à un cahier des charges visant à clarifier l'activité de ces PASS et leurs liens avec la psychiatrie. Etat des lieux qui permet d'identifier

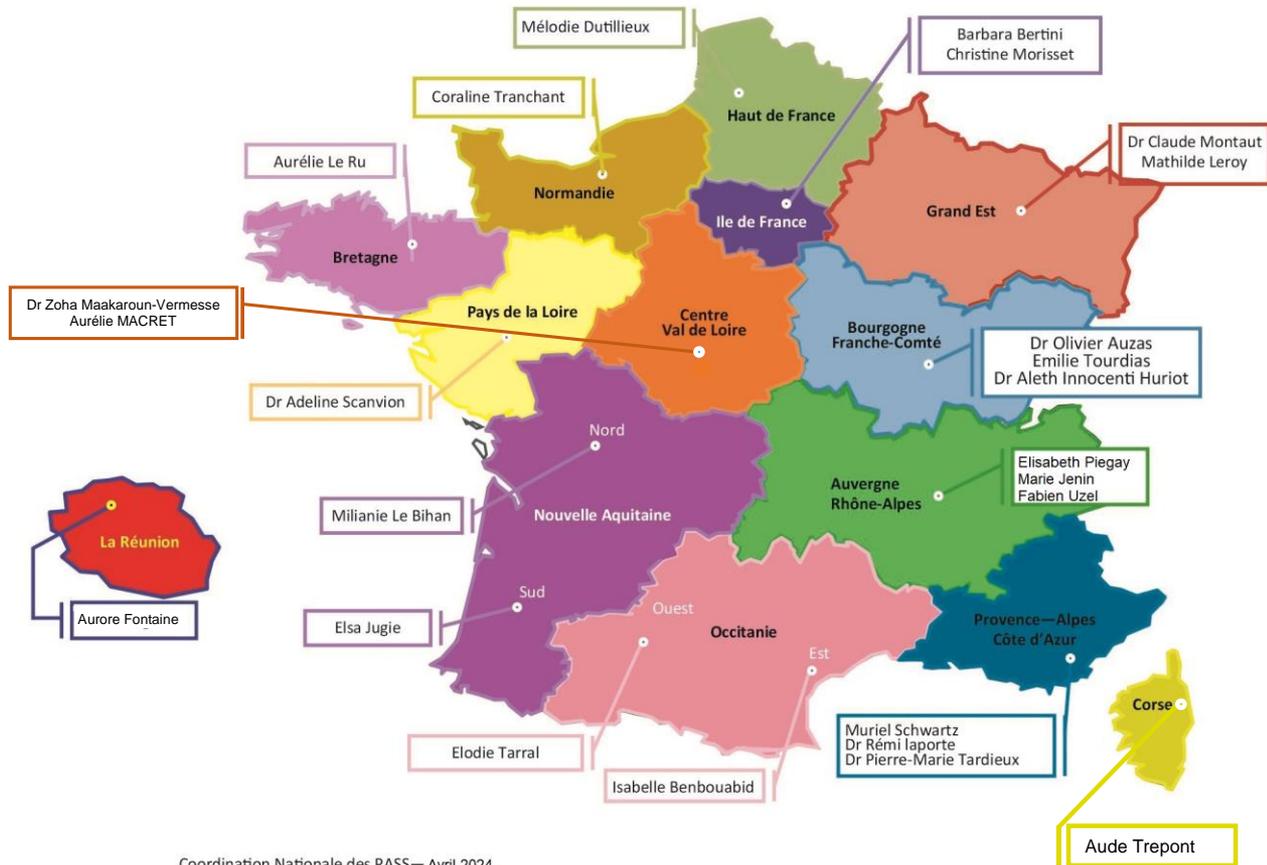
- Des PASS en milieu psychiatrique qui font majoritairement des soins somatiques (donc en lien avec le cahier des charges des PASS de 2022)
- Des PASS en milieu psychiatrique avec un accompagnement psychiatrique majoritaire

Pour ces deux modèles, des liens avec les EMPP sont plus ou moins prononcés (11 indiquent une mutualisation avec l'EMPP).

Le RA PIRAMIG est sans doute à repenser pour ces PASS en lien avec celui des EMPP.

2. Coordinations régionales des PASS : état des lieux et valorisation de travaux en cours

- Mise à jour de la cartographie/Annuaire des coordinations régionales et travaux menés



2. Coordinations régionales des PASS : état des lieux et valorisation de travaux en cours

- Mise en conformité au cahier des charges d'avril 2022 : l'accompagnement PASS transversales en PASS dédiées

PASS Transversale

**** Structure** : n'est pas une unité spécifique mais un dispositif intégré dans les différents services de l'hôpital.

* **Personnel** : Les professionnels de santé et les travailleurs sociaux interviennent dans les différents services pour prendre en charge les patients précaires.

* **Fonctionnement** : Les patients sont pris en charge par les équipes des différents services hospitaliers, avec une coordination pour s'assurer qu'ils bénéficient de l'accompagnement nécessaire.

PASS Dédiée

**** Structure** : unité spécifique (UF) au sein d'un établissement de santé.

* **Personnel** : Elle dispose d'une équipe dédiée, composée de médecins, d'infirmiers, d'assistants sociaux, et/ou autres professionnels pluridisciplinaires.

* **Fonctionnement** : Les patients sont pris en charge en primo intention par l'équipe de la PASS, qui coordonne l'ensemble de leur parcours de soins. Si nécessaire oriente vers les spécialités et délivre les ordonnances

EVOLUTION / TRANSFORMATION

**** Structure** : Unité dédiée et locaux dédiés, Création d'une UF distincte

* **Personnel** : Equipe pluridisciplinaire **dédiée**, composée d'un médecin $\geq 0,2$ Etp, d'une AS $\geq 0,5$ Etp, d'une IDE $\geq 0,5$ Etp

* **Fonctionnement** : Les patients sont pris en charge en primo intention par l'équipe de la PASS, qui coordonne l'ensemble de leur parcours de soins.

Les urgences restent les services accessibles en cas d'urgence médicale et en dehors des heures d'ouverture de la PASS (protocole/Pacte de refondation des Urgences)

Depuis 2022, le cahier des charges des PASS conforte le modèle des PASS dédiées qui induit la transformation des PASS transversales vers une meilleure prise en charge des patients. Les ARS et les coordinations régionales des PASS sont vos interlocuteurs (2022-2025).

Régions	Activité médicale transversale : nombre d'orientation vers d'autres médecins hospitaliers pour la prise en charge, dans la suite d'une consultation médicale PASS	Nb de PASS répondantes	Nombre de PASS transversales (données Coordo)
Auvergne-Rhône-Alpes	2452	35	2
Bourgogne-Franche-Comté	1228	9	0
Bretagne	532	6	4
Centre Val de Loire	1155	13	11
Corse	9	2	1
Grand Est	3209	21	16
Guadeloupe	136	1	NC
Guyane	1358	2	NC
Hauts de France	2930	24	NC
Ile de France	11571	31	16
Martinique	0	1	NC
Normandie	2166	24	0
Nouvelle-Aquitaine	3339	30	0
Occitanie	3248	32	4
Pays de Loire	452	9	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3757	23	12
Réunion	240	6	NC
Total général	37 782	269	66

2. Coordinations régionales des PASS : état des lieux et valorisation de travaux en cours

- Présentation d'une fiche du guide en cours de réflexion : la démarche sur le sujet « pharmacie »

Illustration d'une démarche Accès aux produits de santé des patients sans droit - 1

Particularité : tous les services des établissements de santé concernés

- ⇒ Démarche initiée en PACA en 2017
- ⇒ Absences de délivrance de médicaments et autres produits de santé et de situation de ruptures.
- ⇒ Constitution d'un GT
- ⇒ Prospection, enquête (PUI, DAF, PASS et associations)
- ⇒ Comprendre et lever les blocages



Illustration d'une démarche

Accès aux produits de santé des patients sans droit – 2

- ⇒ En 2019 : Elaboration procédure et fiche de liaison type et rappel cadre légal
- ⇒ 2020 : Diffusion de ces éléments par un courrier du Directeur Général de l'ARS PACA
- ⇒ 2021 : Partage de la démarche au sein de la coordination des PASS
- ⇒ 2022 : Publication d'une fiche thématique dans le guide des professionnels des PASS

ARS PACA

<https://www.paca.ars.sante.fr/lacces-aux-produits-de-sante-pour-les-personnes-en-situation-de-precarite>

OMEDIT PACA CORSE

<https://www.omeditpacacorse.fr/sante-et-precarite/>

Procédure type	
	Accès aux produits de santé des patients sans droit en situation de précarité Soins ambulatoires et sorties d'hospitalisation
<small>Structures des acteurs impliqués dans la rédaction : ARS PACA départements PRAPS et Pharmacie, OMEDIT, Coordination des PASS PACA, APHM, CHUN, ASSAB, UHU.</small>	
<small>Validation (ARS PACA) : Zahia Bedrani le 09/09/2019</small>	

OBJET DE LA PROCEDURE

La présente procédure concerne la dispensation des produits de santé aux patients sans couverture sociale ayant recours à des établissements de santé assurant une mission de service public¹.

Illustration d'une démarche

Accès aux produits de santé des patients sans droit - 3

- **2022**, fiche thématique faisant référence auprès des professionnels PASS – **bonnes pratiques dans l'accès aux médicaments pour les patients précaires sans droit / PASS**
 - Aide pour les services, en particulier les Pharmacies à Usage Intérieur (PUI), à aborder le sujet de manière plus ciblée et réfléchie, en prenant en compte leurs propres contextes territoriaux.
 - Divergences dans les fonctionnements de dispensation en région, dans les ES.
 - **Constitution d'un nouveau Groupe de Travail National**, octobre 2023.
-

Illustration d'une démarche

Accès aux produits de santé des patients sans droit - 4

- **Le GT national « pharmacie »** vise au partage en vue de l'éventuelle consolidation et/ou harmonisation des pratiques en dispensation des produits pharmaceutiques auprès des patients précaires/PASS sans droit.
 - **Partage** et travail autour de la **procédure interne établie par le CHU de Bordeaux** visant à préserver la continuité des soins des patients PASS/précaires par la dispensation des médicaments :
 - « La procédure vise à organiser la dispensation de médicaments sortant de consultations médicales, d'hospitalisations ou de consultations externes gratuites, avec un tampon PASS attestant de l'absence de droits. Cette démarche assure la continuité des soins urgents, permettant aux patients d'être réorientés vers les dispositifs de droit commun pour le suivi de leur prise en charge dès qu'ils ont une couverture sociale, en fournissant notamment des médicaments essentiels pour leur santé ou la prévention de pathologies infectieuses ».
 - Depuis octobre 2023, le GT s'est réuni 4 fois.
-



Illustration d'une démarche

Partenariat et conventionnement entre un Centre Hospitalier et des Pharmacies de ville

- ⇒ En région Auvergne-Rhône-Alpes, d'un type de collaboration entre Centre Hospitalier et un réseau officinal :

- ⇒ **Convention CH – Réseau officinal** visant à externaliser entièrement la délivrance des médicaments pour les personnes sans droits, en attente d'ouverture de droits à l'assurance maladie.



Illustration d'une démarche

Partenariat et conventionnement entre un Centre Hospitalier et des Pharmacies de ville

- ⇒ Particularités du Centre Hospitalier porteur du projet :
- ⇒ CH Le Vinatier = **un hôpital psychiatrique**
- ⇒ **PASS** du CHV = **une offre de soin somatique et psychiatrique en milieu psychiatrique**
- ⇒ **Profil des médecins prescripteurs** dans le cadre de la PASS : **médecins généralistes et médecins psychiatres**



Illustration d'une démarche

Partenariat et conventionnement entre un Centre Hospitalier et des Pharmacies de ville

Éléments de contexte à l'initiative du projet :

- **Augmentation du nombre de passages à la PUI** (+ 274% de fréquentation en 4 ans) dont 80% sont issus de prescription émanant de la PASS.
 - **Conséquences** : temps d'attente augmenté à la PUI, tensions avec les patients, amplitude horaire des PUI restreintes, risque de rupture de traitement si prescriptions hors livret thérapeutique.
- **Les pharmaciens de la PUI souhaitent améliorer le circuit de délivrance des médicaments** et perçoivent des avantages à faire appel aux officines de ville : pas de modifications des ordonnances car disponibilité des thérapeutiques, horaires étendus, logistique plus adaptée, lien ville-hôpital renforcé.



Illustration d'une démarche

Partenariat et conventionnement entre un Centre Hospitalier et des Pharmacies de ville

Chronologie



Signataires de la convention : CH Le Vinatier, pharmacie partenaire, Assurance Maladie

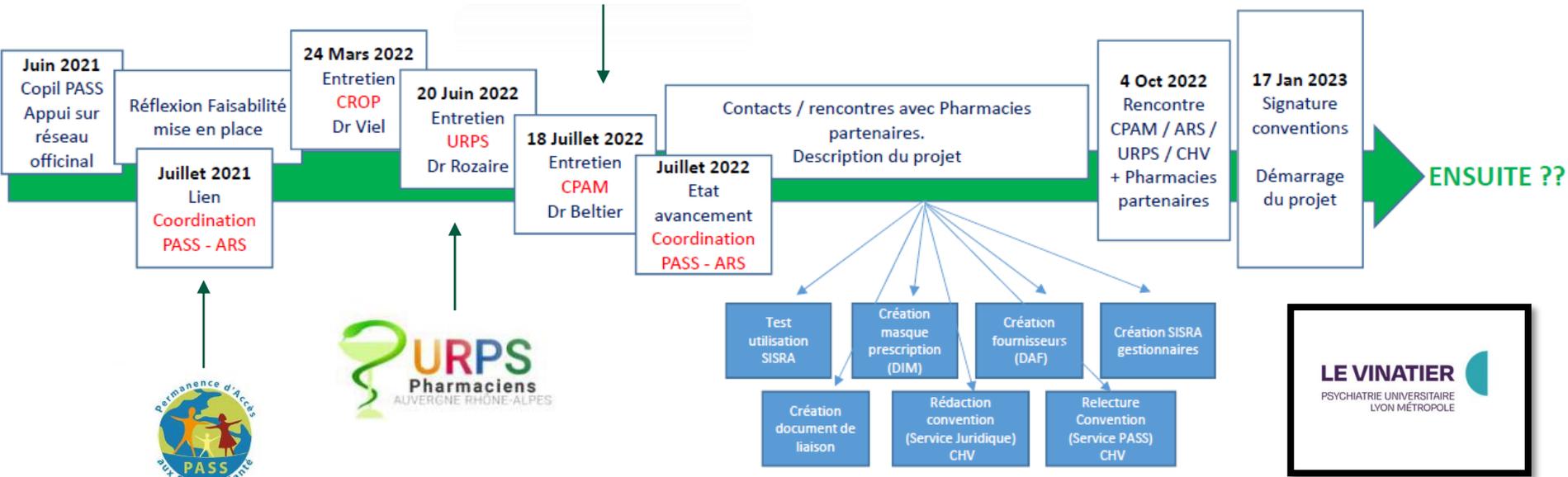
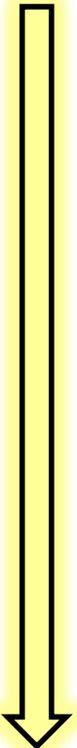


Illustration d'une démarche

Partenariat et conventionnement entre un Centre Hospitalier et des Pharmacies de ville

- 
- **Objet de la convention** : **définition des relations en CH et pharmacie** pour permettre aux personnes en attente de droits sociaux de se voir délivrer des médicaments et dispositifs médicaux remboursables par l'Assurance Maladie (+ désignation de personnes référentes, + modalités d'évaluation du partenariat).
 - **Rappel > Publics cibles** : patients pris en charge par la PASS, dont les situations sont évaluées et les dossiers de demande d'ouverture de droits instruits et suivis par l'AS de la PASS.
 - 6 officines à proximité du Centre Hospitalier partenaires du projet : **respect de la liberté de choix du patient de son officine**
 - **La Pharmacie d'officine partenaire s'engage à délivrer aux patients orientés** les produits de santé dans la limite de la prescription médicale présentée par le patient, dans le respect des bonnes pratiques de dispensation.
 - **Définition des règles de facturation et d'indemnisation de l'officine**
 - Patients DA < 3 mois sur le territoire : facturation des médicaments et des horaires de prescriptions au CH
 - Patients DA > 3 mois : PUMA + CSS en cours d'instruction → mise en attente de la facturation dans les officines
 - Patients AME < 3 mois : facturation des médicaments et des horaires de prescriptions au CH
 - Patients AME > 3 mois : AME en cours d'instruction → mise en attente de la facturation

Attention : les médicaments à service médical rendu faible remboursés à 15% sont du dispositif AME et restent intégralement à la charge des bénéficiaires.

 - **En cas de refus de prise en charge par l'Assurance Maladie** le Centre Hospitalier Le Vinatier s'engage à indemniser la pharmacie d'officine partenaire dans un délai de 6 mois.

Illustration d'une démarche

Partenariat et conventionnement entre un Centre Hospitalier et des Pharmacies de ville

⇒ Déclinaison opérationnelle :

⇒ **Pour les prescriptions provenant du CH le Vinatier, les ordonnances bénéficient d'un bandeau d'identification.**

⇒ Procédure : directement après la consultation médicale PASS :

- ⇒ Le patient choisit la pharmacie d'officine parmi le listing des 6 pharmacies partenaires ;
- ⇒ Le médecin transmet directement à l'officine, de façon dématérialisée et sécurisée via **MonSisra** la prescription signée ;
- ⇒ La PASS complète et remet au patient, en plus de l'ordonnance, le « document de liaison PASS officine » rempli avec les coordonnées de l'officine pour la récupération des traitements.



CE Le VINATIER Le : 10/10/2022 14:48
 N° PDSISS
 Cda PDSISS
 09000000
 AMBU - PASS M. TESTEST David
 95 Boulevard Pinel
 69678 BRON CEDEX
 Tél : 04 78 91 52 07
 Fax : 04 78 91 52 02
 Médicament David TEST VERNON N° SS :
 Médical
 Cda PDSISS
 22407692

PRESCRIPTION PERMETTANT LA DISPENSATION DES PRODUITS DE SANTE UNIQUEMENT DANS LE RESEAU DE PHARMACIES D'OFFICINES PARTENAIRES PASS.
Evolution de la prescription de la pharmacie de ville

Prescription(s)

- paracetamol * 500 mg ; voie orale ; pill
 RAIFALGAN 500 mg pil
 générique : VOIE ORALE - 2 pill le matin, 2 pill le soir, tous les jours pendant 59 jours
- lornoxicam (coxibane) * 24 mg ; voie orale ; ep
 LORANAC 24 mg ep pilles
 composition générique : VOIE ORALE - 1 cpe le matin, 1 cpe le soir, tous les jours pendant 59 jours

CE Le VINATIER - 95 Bd Pinel - BP 300 39 - 69678 BRON CEDEX
 Standard : 04 37 91 52 53 - Urgences Psychiatriques : 04 37 91 24 54

Version 01
Date d'application : 01/01/2023

DISPENSATION DE MEDICAMENTS EN PHARMACIE D'OFFICINE DANS LE CADRE DE LA P.A.S.S (PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE)
 DOCUMENT DE LIAISON PASS - OFFICINE

Rédaction : Contrôle de pilotage Projet PASS / Officines
 Vérification : Dr M Fahmi, Psychiatre PASS / Mme N Laplace, Assistante sociale PASS
 Validation : Dr H Zeroug Vial, Chef de service PASS

MODIFICATION(S) APPORTEE(S) PAR LA NOUVELLE VERSION DU DOCUMENT : Première version du document
 Ce document vous a été remis personnellement lors de votre venue à la PASS du Centre Hospitalier le Vinatier.
ATTENTION : il doit être conservé et présenté systématiquement au pharmacien d'officine en complément de la prescription médicale pour permettre la dispensation de traitements dans le cadre de la PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé).

Etiquette PASS du patient à coller ici

Situation administrative du patient à la date de : / / (Cocher ci-dessous la case correspondante)

Période de résidence sur le sol français inférieure à 3 Mois ⇒ Facturation des médicaments et des honoraires de dispensation à envoyer avec une copie de cette fiche de liaison par mail à : pharmacie.ch-le-vinatier@aura.mssante.fr

P U M A

- Résidence de + 3 Mois : Complémentaire Santé Solidaire (CSS) en cours d'instruction (avec PUMA effective)
- Mise en attente de la facture (sans SS + complémentaires) pour facturation globale des factonement de la CSS
- PUMA CSS effective **⚠ Rappel : le patient doit conserver la même officine (dossier(s) en attente)**
- Facturation à la CPAM des dispensation(s) mise en attente par l'officine
- Télétransmission classique pour nouvelles dispensations

A M E

- Résidence de + 3 Mois : AME en cours d'instruction Les médicaments à service médical rendu faible remboursés à 15% sont exclus du dispositif de l'AME et restent donc intégralement à votre charge (pour les bénéficiaires majeurs)
- Mise en attente de la facturation pour facturation des l'obtention de l'AME
- AME effective **⚠ Rappel : le patient doit conserver la même officine (dossier(s) en attente)**
- Facturation à la CPAM des dispensation(s) mise en attente par l'officine
- Télétransmission classique pour nouvelles dispensations

Pharmacie d'officine choisie par le patient pour l'ensemble du dispositif : (Cocher ci-dessous la case correspondante)

Pharmacie de la Place ronde, 04 78 54 01 76 ⇒ 58 cours Vitton, 69003 Lyon
 Pharmacie Bron Genas, 04 78 26 17 05 ⇒ 312 route de Genas, 69500 Bron
 Pharmacie de la Mairie, 04 78 26 80 38 ⇒ 146 Av. Franklin Roosevelt, 69500 Bron
 Pharmacie des Hôpitaux, 04 78 74 04 61 ⇒ 30 Av. Franklin Roosevelt, 69500 Bron
 Pharmacie Labbe Dutilleul, 04 78 37 67 88 ⇒ 26 av. Rockefeller, 69008 Lyon
 Pharmacie du Transvaal, 04 78 74 19 28 ⇒ 34 Rue Longefier, 69003 Lyon

Date de remise du document : / /
 Nom et fonction de la personne ayant remis ce document :

Service PASS - Pôle MOPHA
 Centre Hospitalier le Vinatier - 95 boulevard pinel, 69678 Bron Cedex
 Tél : 04 37 91 54 78 ou 04 37 91 52 07

Illustration d'une démarche

Partenariats et conventionnements entre Centres Hospitaliers et Pharmacies de ville

⇒ **Avantages repérés** à J+ à 1 an de l'expérimentation :

⇒ **Pour les patients de la PASS :**

- Meilleures conditions d'accueil avec une réduction du temps d'attente (amplitude horaire élargie des pharmacies d'officines ouvertes également, pour certaines, les samedis) ;
- Pas de modification a posteriori des prescriptions car disponibilité des thérapeutiques en officine ;

⇒ **Pour les patients se rendant à la PUI dans le cadre de la rétrocession hospitalière :**

- Diminution notable du temps d'attente et meilleure prise en charge ;

⇒ **Pour les professionnels de santé de l'établissement** (ex : Cadres de santé) :

- Élargissement des horaires d'ouvertures du guichet de la PUI aux unités de soins (plages horaires utilisées pour la dispensation des traitements dans le cadre de la PASS dorénavant mises à disposition des services de soins) ;

⇒ **Pour les pharmacies d'officine :**

- Décloisonnement avec développement du lien ville-hôpital ;
- Soucis de participer à une mission de santé publique ;

⇒ **Pour les institutions et la collectivité :**

- Suppression d'un « frein » à l'augmentation de l'activité. L'étendue du réseau officinal avec une activité diluée sur le nombre d'officines offre une capacité d'accueil quasi « infinie » des patients relevant du dispositif PASS.
-

Merci de votre attention